

Choix de l'activité physique de spécialité

Année universitaire 2026/2027

Cette feuille est à renseigner par les étudiants inscrits dans les formations de Licence 1^{ère}, Licences 2^{ème} et 3^{ème} année (EM et ES).

NOM : _____

Prénom : _____

Inscrit en : _____

Licence 1^{ère} année, Licence 2^{ème} année ou Licence 3^{ème} année mention « éducation et motricité » ou « entraînement sportif ».

Je choisis pour l'année universitaire 2026/2027 la spécialité sportive suivante :

Quatorze activités physiques sont proposées :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| – Activités gymniques et fitness | – Football |
| – Athlétisme | – Handball |
| – Badminton | – Judo |
| – Basket-ball | – Natation |
| – Boxe(s) | – Rugby |
| – Danse | – Tennis de table |
| – Escalade / course d'orientation | – Volley-ball |

Les enseignements d'activité physique de spécialité ont lieu le jeudi. Ils doivent vous permettre d'acquérir des compétences approfondies dans l'enseignement et l'entraînement de cette activité physique.

Toutes les activités physiques ne pouvant être proposées, il vous est conseillé de choisir parmi les activités proposées ci-dessus, celle qui correspond le mieux à vos objectifs de formation.

Afin de consolider vos connaissances théoriques et vos performances, il est fortement recommandé :

- d'être licencié en club,
- de participer aux compétitions universitaires (FFSU),
- de vous préparer (dès la première année) aux brevets fédéraux et/ou aux brevets d'état de votre spécialité.

Votre pratique de spécialité est indispensable si vous souhaitez préparer le CAPEPS. Elle conditionne également l'obtention de vos cartes professionnelles.

Enfin, la pratique de spécialité vous permettra de vous inscrire dans un réseau de relations qui pourra faciliter votre cursus de formation et votre insertion professionnelle.